



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 17 mai 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230526-DLCA2023_20-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 17 mai 2023, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 11 mai 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Emilie PEZET, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Martine JARLAN à Madame Jacqueline NICAISE.

Absents excusés :

Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Adam BEN BRAHIM.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Collaboratrice de Cabinet, Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du services « Finances » de la mairie de Bessières et Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy QUÉMET.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 08.

**2023-20 EHPAD LE PASTOUREL : État réalisé des recettes et des dépenses –
ERRD 2022 – Résultats de l'exercice et affectation des résultats**

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7*	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

**Monsieur le Président, conformément au Code général des collectivités territoriales, se retire au moment du vote et laisse la présidence de la séance à Monsieur Eddy QUÉMET.*

Oùï le rapport des opérations comptables de l'exercice 2022 et des résultats,
Vu le compte de gestion transmis par le comptable public,

Vu le cadre normalisé de présentation de l'état réalisé des recettes et des dépenses de l'exercice 2022 annexé,

Le Conseil d'administration :

- Après s'être fait présenter les budgets prévisionnels, les virements de crédits et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'ERRD de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur,
- Considérant que le Directeur ordonnateur par délégation du Président, a normalement administré au cours de l'exercice 2022 les finances de l'établissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles

ARRÊTE

Le compte de résultat de l'exercice 2022 tel que suit :

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	552 030.91 €	599 382.90 €	2 843 020.07 €	2 895 786.94 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 994 841.56 €	1 944 148.89 €	85 665.40 €	57 018.64 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	384 947.00 €	341 110.85 €	3 134.00 €	17 148.73 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	2 931 819.47 €	2 884 642.64 €	2 931 819.47 €	2 969 954.31 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	85 311.67 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 931 819.47 €	2 969 954.31 €	2 931 819.47 €	2 969 954.31 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Les résultats de l'exercice 2022 tels que suit :

Toutes sections confondues	Hébergement	Dépendance	Soins
85 311.67 €	31 434.12 €	- 22 600.47 €	76 478.03 €

Il est proposé de les affecter tels que suit :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)			EHPAD 310786298		Total
N° de compte	Compte		Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	53 877.55 €	31 434.12 €	85 311.67 €
		Déficit (sans signe "-")			0.00 €
Report à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0.00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	53 877.55 €	31 434.12 €	85 311.67 €
Affectation du résultat administratif					
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0.00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	40 000.00 €	20 000.00 €	60 000.00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0.00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	13 877.55 €	11 434.12 €	25 311.67 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0.00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0.00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			53 877.55 €	31 434.12 €	85 311.67 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice et l'affectation des résultats tels que présentés ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230526-DLCA2023_20-DE

